



Doc. 16244
01 octobre 2025

Analyse et lignes directrices visant à garantir le droit au logement

Amendement¹ n° 1

M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine, Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, remplacer la première phrase par les phrases suivantes:

«Les guerres et les conflits armés aggravent le problème du logement pour les populations touchées. Par exemple, l'on estime qu'en Ukraine environ 13 % des logements – soit environ 236 000 logements - ont été gravement endommagés ou détruits.»

Note explicative

Ajouter une information plus concrète sur les dégâts causés aux habitations en Ukraine à cause de la guerre d'agression menée par la Russie.

Déposé par:

GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CEPA
BAKUNETS Pavlo, Ukraine, CEPA
BATENKO Taras, Ukraine, CEPA
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CEPA
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, ADLE
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CEPA

1. 2025 - Quatrième partie de session

